



L'inscription d'un(e) étudiant entraîne l'acceptation pleine et entière des conditions financières précisées dans ce document.

**Acompte sur la contribution familiale :**

Un chèque d'acompte de 250 euros doit être joint au dossier d'inscription ou de réinscription. Il doit être établi à l'ordre de l'OGEC FRESC. Cet acompte n'est pas remboursable en cas de désistement (sauf en cas d'échec au baccalauréat pour les étudiants qui entrent en Math sup MPSI). Il vient en déduction de la contribution familiale.

**Contribution familiale :**

Cette contribution, identique pour chaque étudiant(e), est fixée à 1150 euros pour l'année. Elle couvre les frais d'externat non pris en charge par l'état et par les collectivités territoriales tels que la majeure partie des investissements immobiliers, l'assurance et diverses cotisations reversées aux instances de l'Enseignement Catholique.

**Mode de règlement :**

- Prélèvement bancaire automatique (**10 prélèvements le 7 de chaque mois d'octobre à juillet**)
- Paiement mensuel par chèque (10 chèques pouvant nous être remis en début d'année pour un encaissement échelonné), espèces, virement ou paiement en ligne.  
(**10 paiements le 1er jour de chaque mois d'octobre à juillet**)

**Bourses :**

Tous les renseignements utiles sont disponibles sur le site du Crous

**Restauration :**

Une circulaire concernant le service restauration accessible aux étudiants est distribuée en début d'année scolaire. Les étudiants bénéficient d'un tarif privilégié.